

Sujet : [INTERNET] parc photovoltaïque sur terres agricoles à Anthien et ailleurs

De : marie b

Date : 17/10/2022 08:10

Pour : "pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr" <pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr>

Bonjour,

Je pense qu'il est tout simplement inconcevable de laisser se développer les projets de parcs photovoltaïques sur des terres agricoles pour toutes les raisons développées par la Confédération Paysanne, pour l'impact que ces parcs auront sur les paysages et pour la réelle nuisance sonore produite par les onduleurs.

Ces parcs sont tout simplement des zones industrielles implantées au milieu de bocages et de champs. Le département de la Nièvre communique sur la beauté et la richesse naturelle de ses territoires pour tenter de redynamiser les villages en attirant le tourisme et les familles qui pourraient s'y installer grâce au télétravail par exemple. Comment alors penser que cette volonté d'attirer une nouvelle population dans nos territoires et ces projets de parcs industriels en pleine nature sont conciliables ?

L'autre aspect qui semble tout aussi inconcevable dans ce développement industriel est la disparition radicale de l'activité agricole. Il est en effet tentant pour un agriculteur d'accéder à cette source de revenus inespérée, mais qu'en est-il de sa production vivrière pour notre pays ? Ce ne sont pas les moutons supposés vivre sous ces plaques noires qui vont produire les ressources diversifiées dont nous avons besoin.

Enfin, sous l'argument de produire une énergie « verte », qu'en est-il de l'écologie et du respect de l'environnement lors de la production de ces panneaux et de leur installation ? Idem pour les onduleurs qui ont une durée de vie plus courte que les panneaux ? Et lors de leurs démontages, si les sociétés installatrices font défaut une fois les matériels arrivés à leur obsolescence ?

Dans ses rapports l'ADEME évalue des gisements de photovoltaïque à 123 GW sur grandes toitures, 49 GW sur les friches industrielles et 4 GW pour les parkings. Elle appelle à privilégier ces modèles « pour éviter d'occuper des sols agricoles et de nuire à l'image de cette énergie renouvelable ». Ajoutons que la France compte entre 24 000 et 32 000 zones d'activités, soit 450 000 hectares déjà artificialisés, qui sont en grande partie propices à recevoir des panneaux photovoltaïques. Ce potentiel est donc bien supérieur à l'objectif de 44,5 GW en 2028, fixé par la PPE et 100 GW en 2050 fixé par E. Macron lors de son discours du Creusot en décembre 2020. Nous demandons un recensement exhaustif de ces gisements à l'échelle départementale et la publication des résultats.

Je vous remercie de prendre en compte mon opposition à ces installations industrielles sur les terres agricoles.

Bien cordialement,

Marie B

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows